

Fondation de dons particuliers

Un moyen simple et efficace de soutenir les causes qui vous tiennent à cœur.

Aperçu

Les dons de bienfaisance visent à créer des occasions d'aider les personnes dans le besoin et de soutenir des causes qui comptent pour vous.

Vous pouvez établir un compte de la FDP avec un don minimal irrévocable de seulement 10 000 \$.

Les cotisations à la FDP sont investies dans le Fonds privé équilibré Plus Greystone TD, une offre institutionnelle composée d'un fonds de fonds qui cherche à offrir des rendements moins volatils grâce à une plus grande diversification.

Les fonds de votre compte de la FDP seront versés aux organismes de bienfaisance de votre choix.

La FDP est un moyen simple et efficace d'intégrer la philanthropie à votre plan financier et successoral.

Avantages

- Simplifie vos dons.
- Vous permet d'établir une tradition de générosité.
- Élimine le stress de fin d'année associé à la sélection d'organismes à soutenir.
- Vous permet de rendre hommage à votre famille, à un être cher qui est décédé ou à une cause spéciale, car vous pouvez nommer votre compte comme bon vous semble.
- Donne davantage à mesure que vos contributions s'accroissent.
- Vous permet de profiter d'avantages fiscaux immédiats.
- Élimine l'impôt sur les gains en capital pour les dons de titres cotés en bourse.
- Vous permet d'utiliser votre compte de la FDP dans le cadre de votre plan successoral.
- Vous permet de nommer un successeur.
- Les donateurs tiers peuvent également faire un don à votre compte et recevoir des reçus pour don de bienfaisance.



La **Fondation de dons particuliers (FDP)** est un organisme de bienfaisance indépendant enregistré en tant que fondation publique auprès de l'Agence de revenu du Canada et de Revenu Québec. Elle vous permet d'établir une tradition de générosité, sans les coûts initiaux, les responsabilités en matière de gouvernance et le fardeau administratif associés à la gestion de votre propre fondation.



Faites un don maintenant. Décidez plus tard.

Si vous cherchez des façons de planifier vos dons plus efficacement, de créer une tradition de générosité pour soutenir des causes caritatives et de réaliser des avantages fiscaux, la Fondation de dons particuliers peut être la solution.

Pour commencer

- 1 Ouvrez un compte.
- 2 Choisissez votre organisme de bienfaisance.
- 3 Faites des dons.
- 4 Recevez des relevés et des reçus.

Pour en savoir plus, communiquez avec votre représentant de la TD.
Visitez la page Web www.td.com/ca/fr/investir/dons-particuliers

Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de patrimoine TD à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont utilisés uniquement à des fins d'illustration et ne reflètent pas les valeurs ou les rendements futurs des placements. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun.

Tous les produits comportent du risque. La notice d'offre contient des informations importantes sur le fonds en gestion commune, et nous vous encourageons à la lire avant d'investir. Veuillez vous en procurer un exemplaire. Les taux de rendement indiqués sont les rendements composés annuels totaux historiques incluant les changements dans la valeur unitaire et le réinvestissement de toute distribution. Les taux, rendements et valeurs des parts varient pour tous les fonds. Les données fournies se rapportent aux rendements antérieurs et ne sont pas garanties du rendement futur. Les parts des fonds ne constituent pas des dépôts au sens de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada ou toute autre société d'État d'assurance-dépôts et ne sont pas garanties par La Banque Toronto-Dominion. Les stratégies de placement et les titres en portefeuille peuvent varier. Les fonds en gestion commune de la TD sont gérés par Gestion de Placements TD. Gestion de Placements TD est une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. Les services de la Fondation de dons particuliers, une société de bienfaisance indépendante sans but lucratif, sont offerts en collaboration avec Gestion de patrimoine TD. Gestion de patrimoine TD représente les produits et les services offerts par TD Waterhouse Canada Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), par Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et par Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust). Les Fonds Mutuels TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. MD Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.